



Prévoyance lourde : note salée en 2011

Sous l'impact de la réforme des retraites et de plusieurs autres facteurs, les tarifs de la prévoyance lourde risquent, eux aussi, de subir des hausses de tarifs importantes dès 2011.

La santé ne sera pas le seul risque à coûter plus cher aux entreprises.

La prévoyance lourde (invalidité, incapacité, arrêt de travail) aussi.

La fin des mises à la retraite d'office, en 2010, des 138 000 invalides de 1^{ère} catégorie, dont les deux tiers sont toujours en activité, pourrait déjà déboucher dès l'an prochain sur « *une hausse des tarifs de quelques points* », estime **Norbert Gautron**, associé du cabinet d'actuariat GALEA & Associés.

Pour le seul régime général, ce surcoût avait été évalué en 2011 à 8 M€, 16 M€ ensuite.

Surtout, la réforme des retraites va peser dès 2011 sur les régimes de prévoyance. Alors que les invalides le deviennent en moyenne à 50 ans, « *le report de l'âge à 62 ans va progressivement gonfler le stock de bénéficiaires de 20 %* », précise cet actuinaire. Sans compter l'impact sur les engagements : « *Avec la baisse des taux réglementés, le coût de la mise à niveau des provisions s'est accru, avec un effet potentiel sur les tarifs compris entre 2 et 4 %* », évalue **Norbert Gautron**. Au total, « *le coût de la réforme pour les régimes de prévoyance serait compris entre 2,5 et 3 Mds€* », indique **Fabrice Sauvignon**, président de l'Institut des actuaires qui participe au groupe de travail constitué par la DSS. L'idée d'un lissage pluriannuel des provisions à constituer fait son chemin.

D'autant que la garantie arrêts de travail (AT) risque également de dériver. **1/« La conjoncture pèse sur la fréquence des AT, entraînant une dégradation du ratio sinistres/primes de 5 à 10 % en moyenne »**, reprend **Norbert Gautron**. **2/Le** rabotage des indemnités journalières (IJ) versées par l'assurance maladie (PSI n° 740) va, de plus, avoir un impact immédiat tant pour l'employeur en auto-assurance que pour le régime, en particulier lorsque la garantie est exprimée en pourcentage du salaire brut. Et cet impact sera d'autant plus fort que la part des salariés relevant de la tranche A est importante.